

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N° AE189 (Rect)

présenté par

M. Marsac, Mme Capdevielle, Mme Le Dain, M. Amirshahi, M. Assouly, M. Bacquet,
M. Philippe Baumel, M. Bui, M. Destot, Mme Guittet, Mme Imbert, M. Loncle, M. Said,
M. Vauzelle, M. Rouquet et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2

RAPPORT

Après la sixième phrase de l'alinéa 3, insérer la phrase suivante :

« Les enfants en sont les premières victimes (165 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de retard de croissance irréversible). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour une politique de développement et de solidarité internationale efficace, la France doit poursuivre ses efforts dans l'investissement des services sociaux de base, et notamment dans le secteur de la santé maternelle et infantile.

Des efforts sont à poursuivre dans la lutte contre la malnutrition chronique, cause sous-jacente de plus du tiers des décès des enfants de moins de cinq ans dans le monde. La malnutrition représente, pour les pays touchés, une perte économique de 2 à 3% du PIB.